Monsieur Stéphane LE FOLL
Ministre de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire & de la Forêt
78 Rue de Varenne
75007 PARIS

LRAR

Le 16 juillet 2015

Objet : L'avenir de la filière apicole - suite à vos déclarations publiques. Deux questions primordiales.

Monsieur le Ministre,

Vous vous êtes exprimé publiquement, le 19 juin dernier, à propos des abeilles et de la filière apicole, énumérant à cette occasion certaines mesures qu'il vous paraît utile de mettre en œuvre. Parmi celles-ci : *« Faire baisser l'utilisation des produits phytosanitaires nocifs pour les abeilles* ».

Nous considérons cette mesure comme une condition déterminante et prioritaire pour l'avenir de la filière. Et c'est à ce titre que nous vous avons précédemment interpellé sur deux axes essentiels :

1/ La nécessité d'interdire les spécialités phytosanitaires contenant des néonicotinoïdes et du fipronil, en raison de leurs effets délétères avérés sur les abeilles et les colonies.

2/ La nécessité d'adapter aux pratiques agricoles l'unique loi encadrant l'utilisation des insecticides et acaricides vis-à-vis des abeilles, en raison de son obsolescence et de ses conséquences désastreuses sur la faune pollinisatrice.

NEONICOTINOÏDES ET FIPRONIL

Concernant les néonicotinoïdes et le fipronil, vous disposez depuis juillet 2014 de la méta-analyse réalisée par les 30 experts du TASK FORCE international, qui a étudié **l'ensemble des données scientifiques disponibles à travers le monde : 1221 études, dont les conclusions, convergentes, sont accablantes et sans appel :** 5 à 10 000 fois plus toxiques que le DDT pour les abeilles, ultra toxiques aussi pour l'environnement – eau, air, sol, et pour notre alimentation, **les préparations contenant des néonicotinoïdes et/ou du fipronil représentent un danger sanitaire majeur**.

Cette méta-analyse corrobore les résultats des travaux réalisés par le comité scientifique et technique français (CST), qui avait alerté dès 2003 sur l'extrême dangerosité des préparations GAUCHO® et REGENT® contenant, respectivement, de l'imidaclopride et du fipronil.

Elle accrédite aussi les désastreux constats de terrain faits d'année en année par les apiculteurs à partir de 1995, après les premières autorisations de mise sur le marché de ces nouveaux pesticides, utilisés notamment en enrobage de semences.

A la lumière de ces nouvelles données - auxquelles aucun argument n'est plus opposable, parce qu'il est possible de se passer de ces pesticides sans observer de diminution notable des rendements agricoles, les députés ont voté pour l'interdiction des produits phytosanitaires contenant des néonicotinoïdes ou du fipronil, à partir du 1er janvier 2016.

…/…

TERRE D'ABEILLES® Association loi 1901, déclarée d'intérêt général **www.sauvonslesabeilles.com**
La maison des abeilles 2bis La Vallée Parc naturel régional de la Brenne 36300 Ingrandes (France)
Tél : +(33) 02 54 28 68 63 Mobile : 06 77 40 16 51 E-mail : lamaisondesabeilles36@orange.fr

Vous avez, vous, indépendamment de votre souveraineté nationale en matière de gestion des autorisations des préparations phytosanitaires, demandé à juste titre à la Commission européenne le réexamen de ces substances actives. Mais la France ne peut pas en rester là ! Porte-drapeau contre ce scandale sanitaire depuis la fin des années 90, elle ne peut pas attendre davantage. **Vous avez l'absolue légitimité juridique et scientifique à imposer sur notre territoire l'interdiction de toutes les préparations contenant ces poisons mortels que sont les néonicotinoïdes et le fipronil. C'est ce qu'attendent les apiculteurs français, Monsieur le Ministre !**

Cette interdiction plébiscitée d'une seule voix par l'Assemblée Nationale et aussi par la cohorte, toujours plus nombreuse, des consommateurs avisés qui suivent attentivement l'évolution du dossier abeilles/pesticides, comme un parfait révélateur des risques sanitaires qu'ils encourent eux aussi.
Ce serait une grave erreur de mépriser cette attente conjuguée de la société civile, aux côtés des apiculteurs, qui ne compte plus ses malades de l'environnement et qui revendique tous les jours une agriculture moins destructrice, garante d'une alimentation plus saine et plus sécurisante.

ARRETE « MENTION ABEILLES »

Concernant l'arrêté « Mention Abeilles » du 28 novembre 2003, dont l'origine remonte à 1975, son contenu s'avère aujourd'hui parfaitement obsolète face à l'évolution des pesticides autorisés et aussi des technologies d'application, dont les risques sur les abeilles et sur les colonies n'ont même jamais été envisagés par l'évaluateur, alors qu'ils sont réels et importants.
Saisi sur la question, vous avez annoncé dans les médias, le 28 avril 2014, que vous vous apprêtiez à publier un nouvel arrêté qui imposerait les traitements au coucher du soleil ou après - mesure élémentaire de précaution sanitaire qui, tout en optimisant l'efficacité des traitements, permettrait de diminuer le degré d'exposition des pollinisateurs et des populations environnantes, également concernées.
Mais à ce jour – soit quatorze mois plus tard, cette annonce n'est toujours pas suivie d'effet. **Sur cet autre sujet législatif majeur, pourtant, les apiculteurs attendent la concrétisation de votre promesse**.

La revendication prioritaire des apiculteurs français
Il nous paraît important de souligner que, dans les années 90, avant l'usage des néonicotinoïdes, la France a été le leader européen de la production de miel de tournesol. Ni plus ni moins organisée qu'aujourd'hui, subissant depuis une dizaine d'années, déjà, les effets pervers du varroa, la filière apicole était cependant auto-suffisante.
Depuis le préjudice environnemental, subi de façon récurrente d'année en année, l'apiculture française attend du gouvernement des gestes forts et déterminés qui lui garantissent sa pérennité :
Des fleurs saines pour ses abeilles - condition essentielle à sa survie, que nul apiculteur ne peut maîtriser.
Le miel français, devenu denrée rare, se négocie désormais à des prix encore jamais atteints, que le consommateur accepte, attaché à la production locale et à sa traçabilité (ce qui est encourageant), conscient de la raréfaction des abeilles et de la complexité à produire dans un environnement hostile.
***Ainsi, les apiculteurs sont unanimes, aujourd'hui, pour clamer haut et fort que leur difficulté n'est pas de vendre, mais de continuer à produire**. L'urgence est donc bien de les aider à protéger durablement leurs colonies, pour combler le déficit de production, plutôt que d'instaurer un label français qui ne permettra jamais de remplir les linéaires… - Pourrait-on envisager une promotion sur un produit indisponible ?*

Ainsi, nous attendons de votre part une réponse claire aux deux questions précises qui font l'objet de ce courrier et dont dépendra la réussite ou l'échec du Plan de développement durable de l'Apiculture :

- **QUE DECIDEZ-VOUS A PROPOS DES SPECIALITES CONTENANT DES NEONICOTINOÏDES ET DU FIPRONIL ?**
- **QUE DECIDEZ-VOUS A PROPOS DE L'ARRETE « MENTION ABEILLES » ?**

Vous remerciant par avance de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée,

Béatrice Robrolle-Mary,
Présidente.